

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

### SEANCE ORDINAIRE DU COMITE SYNDICAL DU 22 MARS 2016

|  |  |
|--|--|
| <b>Nombre de membres</b>   | L'an deux mille seize, le 22 Mars à dix-sept heures trente, le Comité Syndical s'est réuni au Cap d'Agde, en séance publique sous la Présidence de Monsieur Gilles D'ETTORE, Président.  |
| En exercice : 54<br>Présents : 35<br>Votants : 39<br>Suffrages exprimés : 39 | <b>Présent(e)s titulaires :</b> Mesdames et Messieurs, Yannick ALLEGRE, Guy AMIEL, Gérard BARRAU, Rémi BOUYALA, Didier BRESSON, Alain CARALP, Gilles D'ETTORE, Norbert ETIENNE, Francis FORTÉ, Sébastien FREY, Robert GAIRAUD, Robert GELY, Valérie GONTHIER, Michel HERAIL, Jean-Pierre LAMBERT, Jacques LIBRETTI, Yann LLOPIS, Michèle MILLER, Richard NOUGUIER, Hervé OBIOLS, Serge PESCE, Daniel RENAUD, Edgar SICARD, Michel SUERE, Alain VOGEL-SINGER, conseillères et conseillers syndicaux titulaires.   |
| <b>Vote</b>  | <b>Présent(e)s suppléant(e)s :</b> Mesdames, Messieurs, Michel FARENC, Catherine CORBIER, Jean-François COMBES, Alain CASTAN, Christine ANTOINE, Edith FABRE, Claude GEISEN, Alain GRENIER, Christian THERON, conseillères et conseillers syndicaux suppléants.  |
| <b>Date de convocation</b>   | <b>Absent(e)s excusé(e)s représentés par mandats :</b> Madame, Messieurs, Gérard ABELLA, Alexandra LESTEL-BOUISSY, Jean-Claude MARCHI, Luc ZENON, conseillère et conseillers syndicaux, ayant donné respectivement mandat à Madame, Messieurs, Michel SUERE, Michèle MILLER, Jacques LIBRETTI, Michel HERAIL, conseillère et conseillers syndicaux.  |
| 16 MARS 2016   | <b>Absent(e)s excusé(e)s suppléés :</b> Mesdames, Messieurs, Gérard BOYER, Gwendoline CHAUDOIR, Guy COMBES, Pierre CROS, Jordan DARTIER, Stéphane HUGONNET, Frédéric LACAS, Stéphane PEPIN-BONET, Christine PRADEL, conseillères et conseillers syndicaux.   |
| <b>Date de transmission en sous-préfecture</b>                               | <b>Absent(e)s excusé(e)s :</b> Mesdames et Messieurs, Alain BIOLA, Bruno ENJALBERT, Alexandra FUCHS, Dominique GARCIA, Gérard GAUTIER, Pascale LAUGE, Jean-Pierre PEREZ, Jean-Christophe PETIT, Pierre POLARD, Jean-Claude RENAUD, Patrick SOL, Florence TAILLADE, Christophe THOMAS, Philippe VIDAL, Emmanuel VILLANEUVA, conseillères et conseillers syndicaux titulaires.   |
| .....  |  |
| <b>Date d'affichage</b>  |  |
| .....  |  |
| <b>Délibération</b>  |  |
| <b>N° 2016-06</b>  | Le Comité Syndical a choisi pour secrétaire de séance : Yann LLOPIS.   |
| <b>Contrôle de légalité</b>  | <b>OBJET : COMPTE RENDU DES DECISIONS DU BUREAU</b>  |
|  | <p style="text-align: center;"><u>Rapporteur : Le Président</u></p> <p>Conformément aux articles L.5211-10 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales et en application de la délibération n°2014-20 du Comité Syndical en date du 26 mai 2014 donnant délégation au Bureau du Syndicat Mixte pour la formulation d'avis dans le cadre des procédures d'urbanisme prévues au code de l'urbanisme, je vous rends compte des décisions prises récemment :</p> <p><b><u>N°16-B01 : Consultation préalable dans le cadre d'une création d'un ensemble commercial « super u » et de plusieurs moyennes surfaces – COMMUNE DE BEZIERS :</u></b></p> <p>- Situation du projet :<br/>Le projet se situe le long de la RD609, en direction de Narbonne sur le lieu-dit « Les Bréguines », en face du nouveau giratoire.</p> |

- Intégration commerciale du projet :

On observe que le projet se situe à proximité immédiate du Grand Espace de Développement Commercial de Viargues à COLOMBIERS (moins de 2 min)

→ **Avis défavorable**

**N°16-B02 : Consultation préalable dans le cadre d'une création d'un ensemble commercial « l'oppidum » comprenant un hypermarché ainsi que plusieurs boutiques et moyennes surfaces – COMMUNE DE COLOMBIERS :**

- Situation du projet :

Le projet se situe le long de la RD609, en direction de Narbonne sur la partie est de la zone de Viargues.

L'ensemble commercial OPPIDUM comporte différents volets : l'hôtellerie, restauration, loisirs et commercial.

La réalisation du projet sera segmentée en 2 phases :

1ère PHASE : l'INTERMARCHÉ HYPER, la galerie marchande et les commerces moyennes surfaces.

2ème PHASE : l'hôtellerie, la restauration et les loisirs.

Le présent dossier porte sur la 1ère phase.

→ **Avis favorable**

**N°16-B03 : Consultation préalable dans le cadre d'une extension d'un commerce alimentaire « casino » - COMMUNE DE COLOMBIERS :**

- Historique :

En 2011, le casino s'est déjà étendu de 500m<sup>2</sup>.

- Situation du projet :

Le projet se situe le long de la RD609, en direction de Narbonne sur la partie est de la zone de Viargues.

→ **Avis défavorable**

Le Comité Syndical, **PREND ACTE** de cette proposition à l'unanimité  
Ainsi délibéré à Béziers, les jour, mois et an susdits,

Pour extrait conforme,

Le Président,  
Gilles D'ETTORE